

**ARRETE DU MAIRE**

**ARRÊTÉ PROVISOIRE DE POLICE DE CIRCULATION  
MANIFESTATIONS 2026 ORGANISÉES PAR LE CASINO DES  
DUNES**

**Vu** l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'article R.610-5 du Code Pénal,  
**Vu** les articles L.211-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,  
**Vu** les articles R.211-22 à R.211-26 du Code de la Sécurité Intérieure,  
**Vu** l'article L.332-1 du Code du Sport.

**CONSIDERANT** *qu'il est nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement sur l'Avenue de la Plage, le Boulevard de la Forêt et l'Esplanade de la Mer de la commune déléguée de La Faut-sur-Mer sur la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'île en raison du bon déroulement des manifestations organisées par le Casino des Dunes entre le 20 juin 2026 et le 05 septembre 2026.*

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Du 20 juin 2026 au 05 septembre 2026, la circulation sera interdite sur l'Avenue de la Plage, dans sa partie comprise entre la Place Dudit et le Boulevard de la Forêt, et sur le Boulevard de la Forêt, dans sa partie comprise entre le n°4 du Bd de la Forêt et l'intersection du Bd de la Mer.

6 places seront réservées lors de chaque manifestation sur le parking de l'Esplanade de la Mer.

**Article 2 :** La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.  
La signalisation réglementaire est mise en place par et sous le contrôle des organisateurs.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée, les Policiers Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

Fait à L'Aiguillon-la-Presqu'île, le 23 mars 2026

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe

Isabelle Baraise  
Aiguillon la Presqu'île - DGA  
23 mars 2026

Isabelle BARAISE

VILLE DE L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE

2, Place du Docteur Giraudet - L'Aiguillon-sur-Mer - 85460 L'Aiguillon-la-Presqu'île  
Tél. 02 51 97 19 29 - mairie@laignuillonlapresquile.fr